

Mon amie Mireille Grébonval m'informe :

*"J'avais ouvert une procédure contre l'ADMD et ses méthodes.*

*La justice a reconnu le bien-fondé de mon action.*

*Elle a admis que ma révocation des fonctions de déléguée admd44 avait été faite de manière brutale et vexatoire. Elle m'a accordé une indemnisation pour le préjudice ... reçue aujourd'hui . Je vais enfin pouvoir classer ce dossier et ne retenir que le côté positif de cet engagement avec les belles rencontres qu'il m'a permises. "*

*photocopie du chèque jointe.*



Mireille reçoit toujours le bulletin de l'admd bien que n'étant plus adhérente depuis janvier 2013, plus de 2 ans après, elle est toujours comptabilisée parmi les adhérents actifs.

*Combien d'adhérents admd à jour de leur cotisation? Nul le sait, et ce depuis longtemps.*

*Alors que le président a déjà 3 mandats à son actif, sans aucun résultat, un changement de statuts est proposé. Ces statuts permettraient au président actuel de renouveler son mandat sans limitation, et permettraient de salarier certains administrateurs qui ne seraient donc plus des bénévoles associatifs ?*

*Qui va contrôler les votes ?*

*L'admd serait bientôt une entreprise au profit du président et de ses amis? très loin de l'idée fondatrice de Michel Landa en 1980.*

*Aux délégués d'informer et aux adhérents d'en décider.*